

changeant en rien la ligne religieuse et politique, dont je reste le maître. Voici, du reste, l'article de nos statuts :

Article 24. — Le directeur-administrateur a tous pouvoirs pour la gestion des affaires courantes de la Société.

Il est directeur politique des journaux, dont la rédaction est placée sous sa surveillance exclusive.

Il nomme et révoque les rédacteurs et employés sans exception. Il fixe les traitements, salaires et gratifications des employés, ainsi que les conditions d'admission.

Tous mes collaborateurs sont et sont prêts à attester que je n'ai modifié en rien, ni avant, ni après la constitution de la Société, le programme de nos journaux. Ce sont d'honnêtes gens et leur témoignage unanime est là, tout prêt à confondre M. Aimé Behaghel. M. Arsène Limon, le nouveau rédacteur en chef du *Mémorial*, qui a déjà parcouru une honorable carrière dans la presse conservatrice de Paris et de province, peut vous dire aussi dans quels termes je lui proposais, à la date du 8 novembre 1881, les fonctions qu'occupait encore M. Aimé Behaghel. Je maintiens donc que la démission de ce dernier lui a été imposée par ma lettre du 21 novembre. C'est pour me débarrasser le plus tôt possible de ses services que je lui ai payé une indemnité qu'il ne réclamait et qui ne lui aurait pas été versée si sa démission avait été volontaire.

J'indique, en passant et sans insister, la subtile distinction établie par M. Aimé Behaghel, entre les articles qu'il a signés et ceux qu'il a écrits. Ceci est un aveu et un témoignage pour vous. Je vous prie de constater aussi que M. Aimé Behaghel reconnaît avoir parfois trop laissé percer ses sympathies personnelles dans les articles qu'il ne signait pas. Sur quels points portait-il donc ses sympathies personnelles, sinon sur ceux indiqués par le gérant du *Mémorial*, dans sa déclaration ? M. Aimé Behaghel a bien soin de ne pas donner à vos lecteurs les termes de ce témoignage intéressant, qu'usant de mon droit de réponse, je vous prie de publier à la suite de la présente lettre. La polémique du mois de septembre avec le *Propagateur* suffirait, d'ailleurs, à prouver de quel côté se trouve la vérité dans ce triste débat.

Vous voudriez bien aussi publier un autre document dont M. Aimé Behaghel se garde encore de citer un seul mot. Je veux parler de la lettre de M. Gustave Baudelot, directeur de la *Gazette de Tourcoing*. Vos lecteurs seront édifiés sur les sentiments « intimes » de M. Aimé Behaghel.

Enfin, voici qui résumera tout ce débat, même pour les esprits les plus prévenus contre moi : M. Aimé Behaghel, exploitant les termes vagues de la note du 3 décembre, dit qu'il n'a pas écrit sur la nouvelle ligne religieuse imposée au *Mémorial* par la constitution de la Société des journaux réunis de l'arrondissement de Lille.

De deux choses, l'une : Ou le *Mémorial* a modifié sa ligne religieuse actuelle ; Ou M. Aimé Behaghel vous a trompé et a trompé indignement le public.

Voilà un dilemme auquel votre rédacteur en chef ne se soustrait pas, malgré les audacieuses privautés qu'il sait prendre avec la vérité.

Or, le *Mémorial*, comme nos autres journaux, est et restera un organe catholique et catholique avec le pape.

Chaque jour qui va s'écouler désormais apportera un nouvel et éclatant démenti à M. Aimé Behaghel.

J'aurai soin de vous interroger de temps en temps, Monsieur, sur ce que vous pensez bientôt de la loyauté d'un homme, qui est entré chez vous en apportant un nouvel et éclatant démenti à M. Aimé Behaghel.

Agrez, Monsieur le gérant, mes civilités.

ALFRED REBOUX, Directeur politique du *Mémorial de Lille*, du *Journal de Roubaix*, de la *Gazette de Tourcoing* et du *Courrier d'Arras*, chevalier de l'Ordre pontifical de Saint-Grégoire-le-Grand.

Le *Mémorial* s'exprime ainsi : Nous n'avons personnellement rien à répondre à la *Vraie France*, dont nous croyons le nouveau rédacteur suffisamment exécuté.

Il a lui-même coupé les verges dont on le fusige aujourd'hui.

Manque de tact pour ne pas dire de cour : c'est tout.

Quant au *Petit Nord*, que réjouit ce fameux différent entre journaux conservateurs, nous nous bornons à lui rappeler que les polémiques plus que grossières qui s'échangent journellement, entre les feuilles de sa nuance, ne lui permettent pas de se poser en juge dans la question.

La même feuille, organe de la république athénienne, qualifie le *Mémorial* et le *Propagateur* de jésuites et nous accuse de faire la guerre à coups de petits papiers.

C'est le cas ou jamais de citer le vers de Molière : Vous prêtez sottement vos qualités aux autres.

Les jésuites, dans le sens où on l'entend au *Petit Nord*, c'est-à-dire les hypocrites, sont ceux qui, pour arriver au pouvoir, jettent le mot liberté comme d'une guitare et qui, se trouvant enfin du côté du manche, n'ont rien de plus pressé que de tirer de l'arsenal de nos lois de vieilles armes rouillées pour en accabler leurs adversaires et supprimer toutes les libertés.

C'est bien, en vérité, au *Petit Nord* qu'il appartient, en l'espèce, de parler de petits papiers !

Sont ce par hasard les conservateurs qui trouvent à dire à propos de la constitution des compartiments de première classe ?

Est-ce dans notre camp qu'on pratique le chantage contre les frères et amis à l'aide de documents dérobés aux Tuileries ? Sont-ce les hommes de notre bord qui spéculent sur le dossier Bokhos ?

Nous combattons loyalement et nous ne nous cachons pas.

A. L. A cause des circonstances imprévues la cérémonie qui devait avoir lieu dimanche au cimetière, sur la tombe des RR. PP. Récollets est remise à un jour qui sera ultérieurement fixé.

NOËL. — La messe solennelle de Mozart sera chantée, dimanche 9 heures, 1/2, en l'église Notre-Dame, par la Société chorale de cette paroisse.

M. Koszminski accompagnera cette admirable messe sur le grand orgue.

La Société de Géographie de Lille a tenu, jeudi soir, sa dernière séance générale de l'année.

Après lecture, par l'un des secrétaires et adoption par l'assemblée, au procès-verbal de la dernière séance, M. l'abbé Gruel a lu une intéressante communication sur la découverte des îles Palaos, il y a près de deux cents ans, par un Lillois, le R. P. du Béron et par le R. P. Cortyl, de Baillieux.

Une décision importante a été prise ensuite, à l'unanimité des membres présents. La société de géographie de Lille va se séparer de l'Union géographique du Nord et devenir une société autonome.

Cette décision sera communiquée au président de l'Union géographique avant la fin de cette année et les statuts de la Société de Lille seront modifiés en conséquence.

séquence, dans une assemblée générale qui sera convoquée, à cet effet, dans le courant du mois de janvier prochain.

UNE DAME PHARMACIENNE. — La Faculté de Médecine et de Pharmacie de Lille a reçu, avant-hier, en premier examen définitif, madame Lekou, de Roubaix.

Ajoutons que la candidate a traversé avec succès cette première épreuve et, il n'est pas douteux, elle sortira aussi victorieusement et aussi brillamment des deux concours qui doivent suivre.

Roubaix va donc avoir une dame dotée d'un grade académique. Ce sera sans doute la seule ville du Nord ainsi favorisée, pour le moment du moins.

Le voyage du ministre de la guerre dans le Nord est démenti, pour le moment du moins. Le général Campenon est absorbé complètement par l'étude des modifications à apporter aux lois de 1872 et 1877 sur le recrutement.

NOMINATIONS ET MUTATIONS. — M. Olivier, capitaine en 2e au 27e d'artillerie adjoint à la direction et de Pharmacie de Lille a été nommé officier d'administration hors cadre, pour être affecté au service d'Etat-major.

M. de Mersemann, médecin-major de 1re classe à l'hôpital militaire de Lille, détaché au 43e régiment d'infanterie en Tunisie, est définitivement attaché à ce régiment.

M. Gilbert, officier d'administration comptable de 2e classe à Arras, passe à Châlons-sur-Marne.

M. Jourdain, officier d'administration comptable 1re classe en retraite à Lille : officier d'administration comptable de 1re classe de l'armée territoriale est affecté au 10e corps d'armée.

M. Pioche, capitaine au 127e de ligne, est nommé au bureau de recrutement de Liézeux.

On nous annonce que M. Caffier, lieutenant au 43e de ligne, vient d'être nommé substitut près le Conseil de guerre séant à Lille.

Demain samedi, viendra devant le tribunal correctionnel de Lille, l'affaire d'homicide par imprudence à la charge d'un employé des tramways. — Mort de Napoléon Hennion sur la route de Croix.

Deux employés des contributions indirectes, les nommés Gounon et Wilmart, préposés à la surveillance de la distillerie de M. Charles Droulers, à Roubaix sont accusés de vols d'alcool au préjudice de cette usine.

Leur cause est venue à l'audience du tribunal de Lille d'aujourd'hui, 22 décembre.

Nous donnerons demain le compte-rendu de cette curieuse affaire. C'est peut-être la première fois en effet, qu'on voit des agents du fisc enlever sur les bancs de la police correctionnelle, par ceux qu'ils sont habitués à y conduire eux-mêmes.

Le cercle horticole du Nord vient d'éprouver une grande perte ; son trésorier, M. Hector Mouquet, constructeur à Lille, est décédé.

M. Drumel, professeur à la Faculté de Droit de Douai, député des Ardennes, a été nommé à titre de représentant des facultés de droit, membre de la section permanente du conseil supérieur de l'instruction publique, pour une période qui prendra fin le 11 mai 1884.

Une belle cérémonie a eu lieu dimanche, à Lille, entouré de ses adjoints et de bon nombre de conseillers municipaux, a remis à M. Louis Plouvier, président de la société de secours mutuels dite des « Vaincus », la médaille en cette commune une médaille de bronze qu'il lui a décernée M. le président de la République.

Après la remise de la médaille par le maire, un membre de la dite société a complimenté M. Plouvier et lui a offert, au nom de tous ses collègues, un souvenir en témoignage de leur reconnaissance pour le dévouement dont il n'a cessé de faire preuve. Puis, M. le directeur de la musique municipale et M. le président de la société des anciens militaires l'ont félicité également l'honorable médaille et lui ont offert respectivement, au nom de leurs collègues, chacun un charmant bouquet.

M. Plouvier, dont l'émotion était profonde, leur adressa à tous quelques paroles de remerciements, puis l'on se rendit en cortège au siège de la société, chez M. Crochon, où la joyeuse humeur et la plus parfaite union ont cessé de régner pendant toute la soirée.

On a arrêté, dans la soirée d'hier, à Tourcoing, Jean Terrier, âgé de 11 ans, demeurant rue Famelard ; et Amélie Salmier, même âge, demeurant rue du Niot. 3. Depuis quelque temps, ces enfants dérobaient à l'étalage des marchandises à vendre.

Ces deux polissons n'étaient pas seuls. Il y a toute une petite bande de jeunes maraudeurs, dont la plupart ont été dénoncés par leurs deux camarades arrêtés.

Le mouvement de la population pendant le mois de novembre accuse 515 naissances, 407 mariages et 334 décès.

LES VOLEURS DANS LES EGLISES. — Les jeunes voleurs pris hier matin en flagrant délit de vol, dans l'église Saint-Michel, ont été interrogés hier par M. Gasser, commissaire de police.

Il résulte des dépositions, que les deux filous arrêtés à l'église Saint-Michel sont les mêmes que ceux qui se sont introduits dernièrement à l'église Saint-Etienne ; 2° que la boutique qui éclairait les voleurs, provenait du vol fait à l'église Saint-Etienne ; 3° que les coupables, les deux complices qui seront certainement arrêtés au moment où paraîtront ces lignes.

ATTENTAT CONTRE UN TRAIN. — Lundi matin, le train partant de Lille à destination de Béthune, a essuyé un coup de feu entre les portes d'Arras et des Postes.

La balle a traversé un compartiment de première classe, dans lequel se trouvaient MM. Scrive, Lesur et le médecin-major du 73e de ligne, en garnison à Béthune.

Le dernier a été blessé à la figure par des éclats de glace.

La police a aussitôt ouvert une enquête qui, nous l'espérons, aboutira bientôt.

Le coup de feu a été tiré à une faible distance du train.

DÉRAILLEMENT. — Le train de Paris qui arrive à Lille à 2 heures 40 minutes de nuit, s'est arrêté en gare, hier, qu'à 4 heures 40, à cause d'un déraillement à Gonesse.

On nous assure qu'il n'y a pas eu d'accident.

UN HOMME DÉVALISÉ. — Mercredi soir, vers 10 heures et demie, M. A. J., honorable organisateur de notre ville, passait rue Nicolas Lebanc, quand il se sentit appréhender par deux individus qui lui serrèrent fortement les poignets, et lui mirent

à main sur la bouche pour l'empêcher de demander du secours, puis l'un d'eux, une troisième personne, une femme, se mit à fouiller notre pauvre organisateur, et quand elle eut trouvé le portefeuille, elle avertit ses complices, qui prirent aussitôt la fuite.

Plainte a été déposée à la police, espérons qu'elle trouvera d'ici peu les coupables de cette agression.

La musique de la Grande Harmonie se fera entendre en l'église Saint-Martin, lundi matin, 26 décembre, à onze heures et demie et non à onze heures comme nous l'avons annoncé par erreur.

La Société d'harmonie, la *Concordia*, offrira un concert à ses membres honoraires, le dimanche 25 décembre, à sept heures du soir, dans son local, rue de Lançon.

Le concert sera suivi d'un bal dont l'entrée sera exclusivement réservée aux membres honoraires et aux sociétaires.

Une liste de souscription sera déposée au contrôle pour les personnes qui désirent devenir membres honoraires de la Société.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE Audience du 22 décembre 1881.

Tentative de meurtre et délit de chasse. — Pendant la nuit du 12 au 13 novembre dernier, les gardes-chasse Beuzep, de Sequedin habitant de la commune de Favières, par Favières, que trois braconniers étaient allés dans le bois de M. de la Phalèque.

Les trois braconniers, qui se rendirent à la place indiquée et, au moment où ils arrivèrent, ils virent en effet des hommes blottis dans un fossé et armés, deux au moins sur trois de fusils.

L'un des braconniers que les gardes désignent comme étant le nommé Henri Plaque, coucha aussitôt en terre. Derrière lui marchait le premier, mais apercevant que celui qui arrivait, il ne tira pas et s'enfuit. Beuzep se mit à sa poursuite, ainsi que son camarade, mais ils furent arrêtés par le second, qui avait tiré un coup de fusil et qui des gardes avait tiré quatre coups de revolver.

Gruson lui répondit qu'il n'avait pas besoin de savoir tout cela.

Dans une visite domiciliaire, opérée au domicile de Gruson, on trouva un fusil ; il en fut de même chez Geleco.

Le premier témoin entendu est le garde Beuzep. Il raconte les faits que nous venons de dire et ajoute : nous arrivions sur les délinquants quand je vis Plaque se coucher en face de moi. Derrière lui marchait vivement et Plaque, s'apercevant que l'homme qui menaçait n'était pas seul, s'enfuit sans tirer un coup de fusil.

Le second témoin est le nommé Augustin Gruson. Il raconte les faits que nous venons de dire et ajoute : nous arrivions sur les délinquants quand je vis Plaque se coucher en face de moi. Derrière lui marchait vivement et Plaque, s'apercevant que l'homme qui menaçait n'était pas seul, s'enfuit sans tirer un coup de fusil.

Le troisième témoin est le nommé Augustin Gruson. Il raconte les faits que nous venons de dire et ajoute : nous arrivions sur les délinquants quand je vis Plaque se coucher en face de moi. Derrière lui marchait vivement et Plaque, s'apercevant que l'homme qui menaçait n'était pas seul, s'enfuit sans tirer un coup de fusil.

Le quatrième témoin est le nommé Augustin Gruson. Il raconte les faits que nous venons de dire et ajoute : nous arrivions sur les délinquants quand je vis Plaque se coucher en face de moi. Derrière lui marchait vivement et Plaque, s'apercevant que l'homme qui menaçait n'était pas seul, s'enfuit sans tirer un coup de fusil.

Le cinquième témoin est le nommé Augustin Gruson. Il raconte les faits que nous venons de dire et ajoute : nous arrivions sur les délinquants quand je vis Plaque se coucher en face de moi. Derrière lui marchait vivement et Plaque, s'apercevant que l'homme qui menaçait n'était pas seul, s'enfuit sans tirer un coup de fusil.

Le sixième témoin est le nommé Augustin Gruson. Il raconte les faits que nous venons de dire et ajoute : nous arrivions sur les délinquants quand je vis Plaque se coucher en face de moi. Derrière lui marchait vivement et Plaque, s'apercevant que l'homme qui menaçait n'était pas seul, s'enfuit sans tirer un coup de fusil.

Le septième témoin est le nommé Augustin Gruson. Il raconte les faits que nous venons de dire et ajoute : nous arrivions sur les délinquants quand je vis Plaque se coucher en face de moi. Derrière lui marchait vivement et Plaque, s'apercevant que l'homme qui menaçait n'était pas seul, s'enfuit sans tirer un coup de fusil.

Le huitième témoin est le nommé Augustin Gruson. Il raconte les faits que nous venons de dire et ajoute : nous arrivions sur les délinquants quand je vis Plaque se coucher en face de moi. Derrière lui marchait vivement et Plaque, s'apercevant que l'homme qui menaçait n'était pas seul, s'enfuit sans tirer un coup de fusil.

Le neuvième témoin est le nommé Augustin Gruson. Il raconte les faits que nous venons de dire et ajoute : nous arrivions sur les délinquants quand je vis Plaque se coucher en face de moi. Derrière lui marchait vivement et Plaque, s'apercevant que l'homme qui menaçait n'était pas seul, s'enfuit sans tirer un coup de fusil.

Le dixième témoin est le nommé Augustin Gruson. Il raconte les faits que nous venons de dire et ajoute : nous arrivions sur les délinquants quand je vis Plaque se coucher en face de moi. Derrière lui marchait vivement et Plaque, s'apercevant que l'homme qui menaçait n'était pas seul, s'enfuit sans tirer un coup de fusil.

Le onzième témoin est le nommé Augustin Gruson. Il raconte les faits que nous venons de dire et ajoute : nous arrivions sur les délinquants quand je vis Plaque se coucher en face de moi. Derrière lui marchait vivement et Plaque, s'apercevant que l'homme qui menaçait n'était pas seul, s'enfuit sans tirer un coup de fusil.

Le douzième témoin est le nommé Augustin Gruson. Il raconte les faits que nous venons de dire et ajoute : nous arrivions sur les délinquants quand je vis Plaque se coucher en face de moi. Derrière lui marchait vivement et Plaque, s'apercevant que l'homme qui menaçait n'était pas seul, s'enfuit sans tirer un coup de fusil.

Le treizième témoin est le nommé Augustin Gruson. Il raconte les faits que nous venons de dire et ajoute : nous arrivions sur les délinquants quand je vis Plaque se coucher en face de moi. Derrière lui marchait vivement et Plaque, s'apercevant que l'homme qui menaçait n'était pas seul, s'enfuit sans tirer un coup de fusil.

Le quatorzième témoin est le nommé Augustin Gruson. Il raconte les faits que nous venons de dire et ajoute : nous arrivions sur les délinquants quand je vis Plaque se coucher en face de moi. Derrière lui marchait vivement et Plaque, s'apercevant que l'homme qui menaçait n'était pas seul, s'enfuit sans tirer un coup de fusil.

Le quinzième témoin est le nommé Augustin Gruson. Il raconte les faits que nous venons de dire et ajoute : nous arrivions sur les délinquants quand je vis Plaque se coucher en face de moi. Derrière lui marchait vivement et Plaque, s'apercevant que l'homme qui menaçait n'était pas seul, s'enfuit sans tirer un coup de fusil.

Le seizième témoin est le nommé Augustin Gruson. Il raconte les faits que nous venons de dire et ajoute : nous arrivions sur les délinquants quand je vis Plaque se coucher en face de moi. Derrière lui marchait vivement et Plaque, s'apercevant que l'homme qui menaçait n'était pas seul, s'enfuit sans tirer un coup de fusil.

Le dix-septième témoin est le nommé Augustin Gruson. Il raconte les faits que nous venons de dire et ajoute : nous arrivions sur les délinquants quand je vis Plaque se coucher en face de moi. Derrière lui marchait vivement et Plaque, s'apercevant que l'homme qui menaçait n'était pas seul, s'enfuit sans tirer un coup de fusil.

Le dix-huitième témoin est le nommé Augustin Gruson. Il raconte les faits que nous venons de dire et ajoute : nous arrivions sur les délinquants quand je vis Plaque se coucher en face de moi. Derrière lui marchait vivement et Plaque, s'apercevant que l'homme qui menaçait n'était pas seul, s'enfuit sans tirer un coup de fusil.

Le dix-neuvième témoin est le nommé Augustin Gruson. Il raconte les faits que nous venons de dire et ajoute : nous arrivions sur les délinquants quand je vis Plaque se coucher en face de moi. Derrière lui marchait vivement et Plaque, s'apercevant que l'homme qui menaçait n'était pas seul, s'enfuit sans tirer un coup de fusil.

Le vingtième témoin est le nommé Augustin Gruson. Il raconte les faits que nous venons de dire et ajoute : nous arrivions sur les délinquants quand je vis Plaque se coucher en face de moi. Derrière lui marchait vivement et Plaque, s'apercevant que l'homme qui menaçait n'était pas seul, s'enfuit sans tirer un coup de fusil.

Le vingt-et-unième témoin est le nommé Augustin Gruson. Il raconte les faits que nous venons de dire et ajoute : nous arrivions sur les délinquants quand je vis Plaque se coucher en face de moi. Derrière lui marchait vivement et Plaque, s'apercevant que l'homme qui menaçait n'était pas seul, s'enfuit sans tirer un coup de fusil.

Le vingt-deuxième témoin est le nommé Augustin Gruson. Il raconte les faits que nous venons de dire et ajoute : nous arrivions sur les délinquants quand je vis Plaque se coucher en face de moi. Derrière lui marchait vivement et Plaque, s'apercevant que l'homme qui menaçait n'était pas seul, s'enfuit sans tirer un coup de fusil.

Le vingt-troisième témoin est le nommé Augustin Gruson. Il raconte les faits que nous venons de dire et ajoute : nous arrivions sur les délinquants quand je vis Plaque se coucher en face de moi. Derrière lui marchait vivement et Plaque, s'apercevant que l'homme qui menaçait n'était pas seul, s'enfuit sans tirer un coup de fusil.

Le vingt-quatrième témoin est le nommé Augustin Gruson. Il raconte les faits que nous venons de dire et ajoute : nous arrivions sur les délinquants quand je vis Plaque se coucher en face de moi. Derrière lui marchait vivement et Plaque, s'apercevant que l'homme qui menaçait n'était pas seul, s'enfuit sans tirer un coup de fusil.

Le vingt-cinquième témoin est le nommé Augustin Gruson. Il raconte les faits que nous venons de dire et ajoute : nous arrivions sur les délinquants quand je vis Plaque se coucher en face de moi. Derrière lui marchait vivement et Plaque, s'apercevant que l'homme qui menaçait n'était pas seul, s'enfuit sans tirer un coup de fusil.

Le vingt-sixième témoin est le nommé Augustin Gruson. Il raconte les faits que nous venons de dire et ajoute : nous arrivions sur les délinquants quand je vis Plaque se coucher en face de moi. Derrière lui marchait vivement et Plaque, s'apercevant que l'homme qui menaçait n'était pas seul, s'enfuit sans tirer un coup de fusil.

Le vingt-septième témoin est le nommé Augustin Gruson. Il raconte les faits que nous venons de dire et ajoute : nous arrivions sur les délinquants quand je vis Plaque se coucher en face de moi. Derrière lui marchait vivement et Plaque, s'apercevant que l'homme qui menaçait n'était pas seul, s'enfuit sans tirer un coup de fusil.

Le vingt-huitième témoin est le nommé Augustin Gruson. Il raconte les faits que nous venons de dire et ajoute : nous arrivions sur les délinquants quand je vis Plaque se coucher en face de moi. Derrière lui marchait vivement et Plaque, s'apercevant que l'homme qui menaçait n'était pas seul, s'enfuit sans tirer un coup de fusil.

Le vingt-neuvième témoin est le nommé Augustin Gruson. Il raconte les faits que nous venons de dire et ajoute : nous arrivions sur les délinquants quand je vis Plaque se coucher en face de moi. Derrière lui marchait vivement et Plaque, s'apercevant que l'homme qui menaçait n'était pas seul, s'enfuit sans tirer un coup de fusil.

Le trentième témoin est le nommé Augustin Gruson. Il raconte les faits que nous venons de dire et ajoute : nous arrivions sur les délinquants quand je vis Plaque se coucher en face de moi. Derrière lui marchait vivement et Plaque, s'apercevant que l'homme qui menaçait n'était pas seul, s'enfuit sans tirer un coup de fusil.

Le trente-et-unième témoin est le nommé Augustin Gruson. Il raconte les faits que nous venons de dire et ajoute : nous arrivions sur les délinquants quand je vis Plaque se coucher en face de moi. Derrière lui marchait vivement et Plaque, s'apercevant que l'homme qui menaçait n'était pas seul, s'enfuit sans tirer un coup de fusil.

Le trente-deuxième témoin est le nommé Augustin Gruson. Il raconte les faits que nous venons de dire et ajoute : nous arrivions sur les délinquants quand je vis Plaque se coucher en face de moi. Derrière lui marchait vivement et Plaque, s'apercevant que l'homme qui menaçait n'était pas seul, s'enfuit sans tirer un coup de fusil.

Le trente-troisième témoin est le nommé Augustin Gruson. Il raconte les faits que nous venons de dire et ajoute : nous arrivions sur les délinquants quand je vis Plaque se coucher en face de moi. Derrière lui marchait vivement et Plaque, s'apercevant que l'homme qui menaçait n'était pas seul, s'enfuit sans tirer un coup de fusil.

Le trente-quatrième témoin est le nommé Augustin Gruson. Il raconte les faits que nous venons de dire et ajoute : nous arrivions sur les délinquants quand je vis Plaque se coucher en face de moi. Derrière lui marchait vivement et Plaque, s'apercevant que l'homme qui menaçait n'était pas seul, s'enfuit sans tirer un coup de fusil.

Le trente-cinquième témoin est le nommé Augustin Gruson. Il raconte les faits que nous venons de dire et ajoute : nous arrivions sur les délinquants quand je vis Plaque se coucher en face de moi. Derrière lui marchait vivement et Plaque, s'apercevant que l'homme qui menaçait n'était pas seul, s'enfuit sans tirer un coup de fusil.

Le trente-sixième témoin est le nommé Augustin Gruson. Il raconte les faits que nous venons de dire et ajoute : nous arrivions sur les délinquants quand je vis Plaque se coucher en face de moi. Derrière lui marchait vivement et Plaque, s'apercevant que l'homme qui menaçait n'était pas seul, s'enfuit sans tirer un coup de fusil.

Le trente-septième témoin est le nommé Augustin Gruson. Il raconte les faits que nous venons de dire et ajoute : nous arrivions sur les délinquants quand je vis Plaque se coucher en face de moi. Derrière lui marchait vivement et Plaque, s'apercevant que l'homme qui menaçait n'était pas seul, s'enfuit sans tirer un coup de fusil.

Le trente-huitième témoin est le nommé Augustin Gruson. Il raconte les faits que nous venons de dire et ajoute : nous arrivions sur les délinquants quand je vis Plaque se coucher en face de moi. Derrière lui marchait vivement et Plaque, s'apercevant que l'homme qui menaçait n'était pas seul, s'enfuit sans tirer un coup de fusil.

Le trente-neuvième témoin est le nommé Augustin Gruson. Il raconte les faits que nous venons de dire et ajoute : nous arrivions sur les délinquants quand je vis Plaque se coucher en face de moi. Derrière lui marchait vivement et Plaque, s'apercevant que l'homme qui menaçait n'était pas seul, s'enfuit sans tirer un coup de fusil.

Le réquisitoire. — M. Herbaud, substitut, fait un résumé rapide et très net des dépositions qu'on vient d'entendre. Le tribunal a devant lui trois braconniers connus et fort habiles. Il a fallu ruser avec eux, se réserver l'explication de la conduite des gardes après de Favier. Geleco est un homme dangereux. Il a fait des menaces contre le témoin Blangart, celui-ci vient de le dénoncer. Il a été condamné dans son pays, en Belgique, pour un fait grave analogue à celui-ci.

Or, un coup de feu a été tiré sur les gardes qui poursuivaient Plaque et, le lendemain, au cabaret, Geleco se vantait au moins de ses exploits connus en jeu. C'est le cas de répéter l'adage : un braconnier, c'est un homme.

Ce réquisitoire, sobre de mouvements oratoires, mais plein de gravité, paraît faire à la plus grande impression.

Il conclut, de son innocuité, dit-il, et si le Tribunal veut me condamner, je demande à aller aux assises.

La défense. — M. Botte, ainsi présentée la défense de Plaque et de Favier, réclame, pas la cour d'assises pour ses clients, mais il expliquera les faits. Un riche propriétaire ne dort pas tranquille parce que des braconniers dévalisent son domaine. Il a voulu empêcher de continuer à dévaliser son domaine, mais ces notes émanent d'un brigadier de gendarmerie et pour être brigadier on n'est pas infallible.

Les déclarations des dénonciateurs de Favier et finit par conclure à l'acquiescement de ses clients parce qu'il n'y a plus de preuves.

Cette grave affaire a occupé la plus grande partie de l'audience et il est cinq heures 1/2 quand le tribunal délibère.

Nous donnerons demain le jugement prononcé.

CAMBRAI. — Le scrutin pour l'élection de deux juges et de deux suppléants au Tribunal cantonal de Cambrai, eu lieu hier. Il n'y a pas donné de résultats. Un second tour de scrutin aura lieu le 29 décembre.

DOUAI. — M. Giraud, percepteur de Douai, est nommé à même qualité à Tours.

Le 20 décembre, vers dix heures et demie de nuit, un formidable coup de tonnerre précédé d'un éclair éblouissant a éclaté à Douai.

On comprendra facilement la stupeur que causait ce phénomène météorologique à une pareille époque de l'année.

Le foudre est tombé, aux portes de Douai, sur les chemins de fer, au lieu dit de M. Flévet, sur le territoire de Sin-le-Noble.

Les dégâts matériels sont assez importants. La cheminée est fendue sur une assez grande longueur ; elle est entièrement démantelée et il sera indispensable de la reconstruire.

Les matériaux, en tombant, ont démolé des hangars qui se trouvaient au bas de la cheminée.

Les ouvriers chauffeurs ont été inondés de sueur et les cendres du foyer ont été projetées sur eux.

Il y a eu en outre un incendie de flammes de ces travailleurs sans lui faire, heureusement, le moindre brûler.